



## Répartition de charges d'entretien de bâtiment en copropriété

Par **Pimploche**, le **18/02/2016** à **08:39**

Bonjour,

Ma question porte sur une copropriété dotée de plusieurs bâtiments. Pour la plupart de ces derniers des charges communes spéciales ont été prévues par le règlement de copropriété. Mais l'un d'eux, plus modeste et directement attaché à un autre, fait litige car le règlement reste flou sur son statut en laissant ouvert l'interprétation d'être partie commune avec ce bâtiment. Comme des frais importants le concerne aujourd'hui, le syndicat des copropriétaires n'est pas d'accord sur la participation financière, répartie sur le plus grand nombre ou seulement sur les copropriétaires directement concernés (en l'occurrence 2 copropriétaires).  
Merci de votre avis.